



Administration communale  
WINCRANGE

# AVIS

*Conformément à l'article 16, alinéa 5 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire a accordé l'autorisation suivante :*

- n° 1/2024/0299/181, accordée à la SA PROXIMUS Luxembourg pour
  - o l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Oberwampach, n° cad. 92/1717, section OC de Derenbach, LUREF : 60614E 120590N

*Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du tribunal administratif, appel contre l'autorisation susdite.*

*Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.*

Wincrange, le 19.11.2024

Le bourgmestre,



Lucien Meyers